



COMMUNE DE FERNELMONT

AVIS ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Référence Commune : ENVIRON/P.Env/C12/04-26/ETABLISSEMENTS MARCEL COLLIGNON **Réf. DPA Namur :** 10026092

Le Collège communal de Fernelmont informe la population qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande de **permis d'environnement de classe 2** suivante :

Objet : Maintien en activités d'une entreprise de logistique et de transport routier

Demandeur(s) : Etablissements Marcel COLLIGNON SA (Mr DOHY)

Localisation : 5380 NOVILLE-LES-BOIS, Rue du Tronquoy, 25 sur la parcelle cadastrée Section B n° 570 Y 14.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants : A l'examen du dossier, les nuisances les plus significatives portent sur la gestion des déchets d'exploitation, le risque de pollution du sol et du sous-sol par les substances dangereuses détenues au sein de l'établissement ainsi que le charroi induit par l'activité de logistique. Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable, moyennant la mise en oeuvre des conditions d'exploitation visant à limiter les nuisances et les risques sus-énumérés. En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou de mineures. Il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature. La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement. Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale**, auprès du **Service Urbanisme dont les bureaux sont situés rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, du 05 octobre 2026 au 20 octobre 2026.**

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
30/09/2026	05/10/2026	Administration communale de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS Le 20/10/2026 à 11h00	Collège communal de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et **uniquement sur rendez-vous** ainsi que les samedi 10/10/2026 ou 17/10/2026 de 10h à 12h à l'adresse suivante: Administration communale, rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme, par mail à l'adresse suivante : urbanisme@fernelmont.be ou par téléphone : 081/83.02.70 – 83 - 55 ou 81.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- Du demandeur : Etablissements Marcel COLLIGNON SA (Mr DOHY).
- Du service urbanisme : à l'adresse reprise ci-dessus ;
- Du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations
– Direction de Namur-Luxembourg – Avenue Reine Astrid n° 39 à 5000 NAMUR – 081/71.53.00.

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est le **Collège communal de Fernelmont** en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations ou réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **ENVIRON/P.Env/C12/04-26/ETABLISSEMENTS MARCEL COLLIGNON.**

La Directrice générale,

C. DEMAERSCHALK

PAR LE COLLEGE



A Fernelmont, le 28 septembre 2026

La Bourgmestre,

C. PLOMTEUX

